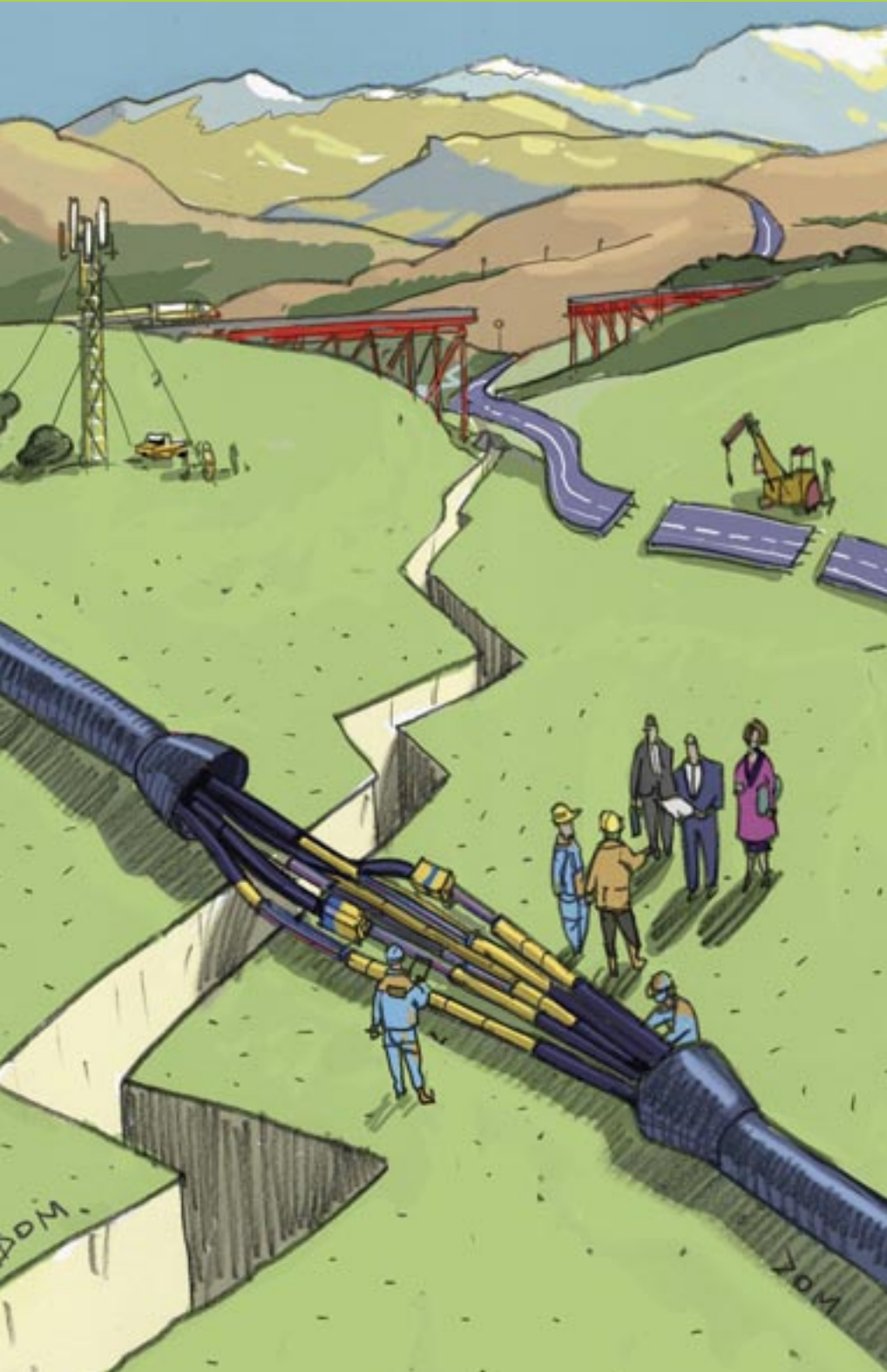


# Les changements institutionnels depuis l'Acte II de la loi montagne



En préambule, Serge Morvan, le commissaire général à l'Égalité des territoires, grand témoin de la table ronde sur la gouvernance, a rappelé les nouvelles institutions liées à la montagne. Il a fait observer que le Premier ministre, Édouard Philippe, entend non seulement qu'elles soient conservées mais également renforcées. Les élus de la montagne aimeraient pouvoir placer beaucoup d'espoir dans la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont il expose les raisons d'être et l'ambition.

« L'Agence nationale de la cohésion des territoires part d'un constat relativement simple, à savoir que malgré les efforts des élus, des collectivités territoriales, qu'elles soient régionales, départementales et communales, malgré la décentralisation, il existe encore trop de territoires où l'on peut avoir des projets mais où ces projets n'aboutissent pas. C'est ce qu'il faut changer. Il faut que ces projets puissent aboutir. Pourquoi n'aboutissent-ils pas aujourd'hui ? »



**Grand témoin :** *Serge Morvan*, commissaire général à l'Égalité des territoires

**Intervenants :**

- *Annie Genevard*, nouvelle présidente de l'ANEM, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée du Doubs
  - *Éric Pierrat*, secrétaire général aux affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté
  - *Frédérique Gomez*, commissaire du Massif central
  - *Jérôme Mathieu*, président de la commission Produits agricoles du comité de massif des Vosges
  - *John Palacin*, président de la commission permanente du comité de massif des Pyrénées
- Animateur : Thierry Eme, journaliste*

Deuxième élément qui est aussi important : nous sommes très forts pour créer des normes, des procédures, souvent longues, les plus longues possible quand on n'a pas les crédits pour arriver à la fin. Et on a l'embaras du choix avec les textes juridiques. On en trouve toujours un qui correspond à ce qu'on veut dire. En revanche, nous sommes beaucoup moins forts pour dire comment on peut faire, et c'est ça aussi qu'il faut changer.

Donc, l'Agence nationale de la cohésion des territoires consiste à dire « pour cela, que faut-il faire ? » Donner les moyens au préfet ou au sous-préfet, aux services des commissariats de massif, au secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR), bien évidemment. Donner les moyens aux services de l'État d'avoir les outils qui permettent, mieux qu'aujourd'hui, de travailler sur le projet des élus. En somme, nous devons dire : « Vous souhaitez cela, on va essayer de faire aboutir votre projet et, pour cela, nous allons mettre tout le monde autour de la table en essayant de tenir compte de ce que vous nous dites. »

Il faut que cette Agence soit au service des projets de territoires et qu'en plus elle permette de les monter avec de l'ingénierie stratégique, de l'ingénierie maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie financière parce que, parfois, il existe aussi des moyens et des besoins pour faire aboutir un programme. Mais il faut aussi que cette ANCT soit susceptible de coordonner, de fédérer l'action des divers opérateurs de l'État, parce que chacun a sa capacité d'intervention, sa politique personnelle et tous ne parlent pas toujours de la même voix. L'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être au service des élus des territoires de montagne évidemment. »

d'hui ? Individuellement, il peut y avoir des raisons très locales, mais si on essaye de trouver des raisons globales, ils n'aboutissent pas parce que, parfois, les territoires n'en ont pas les moyens en dépit de l'appui des régions, des départements, des agences techniques départementales, des agences de l'urbanisme, des chambres consulaires... Trop souvent, depuis des années, l'État va expliquer aux élus ce qui est bon pour eux. On va leur dire « si vous voulez une subvention de l'État, il faut que votre projet soit conforme à ce que nous voulons. Si vous voulez une subvention de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), par exemple, il faut que vous ayez 27 % de démolition dans votre projet urbain sinon vous aurez une subvention qui sera moindre. » Or, évidemment, la qualité d'un projet ne

« L'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être évidemment au service des élus des territoires de montagne. »

dépend pas de ce critère administrativo-technique ou technocratique que nous avons décidé, certes, avec beaucoup de réflexion, mais qui, parfois, n'est pas pertinent sur le terrain. Or, qui sait mieux ce qu'il faut faire sur son territoire que les élus de ce même territoire et les habitants qui y vivent ? Cette approche de l'État, il faut donc la changer. Il faut vraiment que nous soyons, nous, services de l'État, au service des projets des territoires, au service de leurs élus, au service de leurs habitants. C'est la première chose qui fait qu'aujourd'hui on n'y arrive pas trop, parce que quand vous dites à un élu « il faudrait que ce soit ci, que ce soit ça », au bout d'un moment, il vous dit : « cela ne m'intéresse pas de mener votre projet. Ce qui m'intéresse, c'est de mener le mien ». Ce qui est normal.



**Débat :**

# Les élus de la montagne et les acteurs de terrain sont optimistes mais soulignent que les habitants veulent du concret

L'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016 a renforcé les attributions et le fonctionnement de la gouvernance montagne. Qu'est-ce qui a changé en termes institutionnels et quelles sont les nouvelles perspectives ?

On entre tout de suite dans le vif du sujet avec la question sur les apports de l'Acte II de la loi montagne au Conseil national de la montagne (CNM). « L'article 10 de la loi a réécrit l'article 6 de la loi montagne de 1985 consacré au CNM et lui a attribué un important renforcement en termes de politique de la montagne, professe son vice-président, Joël Giraud, depuis l'Assemblée nationale. Je crois qu'inscrire ces évolutions dans le marbre de la loi n'était pas inutile », soutient-il. Ainsi, est-il spécifié que le CNM est informé des conventions interrégionales de massif qui constituent le seul contrat de plan par la loi (les autres n'ayant pas d'assise législative).

D'autres apports correspondent à des demandes portées par les élus de la montagne depuis de très nombreuses années. Désormais, le CNM peut être réuni à l'initiative du ministre en charge de l'Aménagement du territoire. Il suffit d'un arrêté du même ministre pour nommer une personne au CNM, et les conseils régionaux ainsi que les conseils départementaux y sont membres à part entière. Le mode de désignation des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat a également été révisé.

« L'avis du Conseil national de la montagne est requis pour la totalité des projets de loi et des décrets spécifiques à la montagne », observe Joël Giraud qui ajoute : « Il y a aussi quelque chose d'important, c'est la saisine du Conseil national des normes dans la mesure où nous avons souvent des normes qui sont inapplicables en montagne. Vous le voyez, le CNM a progressé, je dirais d'une bonne taille. »

Annie Genevard ne manque pas de mentionner le rôle de l'ANEM dans ces acquis. « Nous avons fait un gros travail pour précisément assurer la présence des élus de la montagne dans toutes ces instances », insiste-t-elle. L'ANEM a également obtenu de pouvoir donner son avis sur la composition



du collège des élus. Elle a veillé à ce qu'il y ait une représentation parlementaire au sein des comités de massif et est parvenue à ce qu'ils soient consultés sur les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « parce que, mesdames et messieurs, nous concevons la montagne comme une montagne habitée et active. »

Dernier point : les élus de la montagne ont fait en sorte qu'au sein des comités de massif, il y ait au moins trois commissions obligatoires : Espaces et urbanisme, Développement des produits de montagne, Transports

et mobilité. « Un massif qui n'est pas traversé, un massif qui n'est pas irrigué, est un massif qui est évité », développe encore la nouvelle présidente. Laquelle s'est dite aussi particulièrement satisfaite de l'annonce du ministre Sébastien Lecornu de l'entrée imminente de l'ANEM au sein de la Conférence nationale des territoires.

Tout bien considéré, à Morteau, les élus et acteurs de terrain de la montagne se sont montrés unanimes : la nouvelle gouvernance va dans le bon sens, même « s'il est encore un peu tôt pour tirer un premier bilan de ce qu'elle nous apporte. »

Annie Genevard a rappelé l'important travail de l'Association pour que les élus de la montagne soient présents dans les instances de gouvernance.



Secrétaire général aux affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté, Éric Pierrat, note, de son côté, que la composition du comité de massif reflète mieux la diversité de la société et des acteurs locaux. »

Pour sa part, le président de la commission Produits agricoles du comité de massif des Vosges, Jérôme Mathieu, rappelle que, depuis toujours, les socioprofessionnels trouvent toute leur place dans les comités de massif. Dans ce contexte, sur les conséquences de la nouvelle loi montagne, leurs attentes sont avant tout « pratico-pra-

### Les violences faites aux femmes et les programmes régionaux de santé



Jean-Louis Millet, maire de Saint-Claude : « Je souhaiterais qu'une commission santé soit créée parce que dans nos régions éloignées de tout, c'est absolument crucial. Sinon, cela

peut avoir des conséquences dramatiques. À Saint-Claude, on nous a supprimé la maternité, la chirurgie et la pédiatrie. Résultat : la semaine dernière, nous avons deux parturientes qui ont accouché au bord de la route. Cela s'est bien terminé mais s'il y avait eu des complications, les bébés seraient morts. Je ne veux pas connaître cela. L'hiver arrive et nous sommes, tenez-vous bien, sur routes enneigées, à deux heures et demie du centre hospitalier qui doit les accueillir ! On parle beaucoup de violences

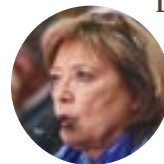
tiques ». Jérôme Mathieu demande, à cet égard, qu'au moment des discussions – comme sur la PAC – les organisations agricoles soient considérées comme des partenaires à part entière : « Il faudra que nous travaillions avec les élus de la montagne et les associations qui la représentent », pose-t-il.

Jérôme Mathieu en profite également pour relayer la préoccupation commune de tous les élus : « Ce que nous attendons vraiment, c'est de voir si nous allons pouvoir mettre en œuvre, tous ensemble, en concertation bien sûr, ce droit à l'expérimentation, ce droit à l'adaptation de nos normes pour s'adapter précisément à la réalité de nos massifs, pour y développer la vie, comme on l'a dit, et l'économie agricole. »

Du concret ? Des résultats ? « C'est toujours très compliqué de trouver des sujets que tout le monde peut partager et ensuite porter parce qu'on est une instance de concertation et d'échange, mais il faut que cela se décline de façon opérationnelle », analyse Frédérique Gomez, commissaire du Massif central. « Il faut des têtes de réseau pour que les besoins puissent remonter et qu'on puisse essayer de mettre en face des outils comme le groupement d'intérêt public et le programme opérationnel FEDER que préside Sylvain Mathieu. On s'appuie sur un réseau institutionnel mais on est là pour animer le territoire, en aucun cas pour aller sur des projets d'investissements lourds. »

## TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

faites aux femmes mais la première des violences faites aux femmes, c'est d'abord la fermeture d'une maternité. »



La réponse de Jeanine Dubié, nouvelle secrétaire générale de l'ANEM : « Je voudrais souligner que, dans le cadre de la loi montagne, nous avons

prévu que, dans les programmes régionaux de santé (PRS) qui ont été d'ailleurs refaits récemment, il y ait une partie spécifique sur la montagne. Cela n'a pas été le cas. Il faut qu'on se saisisse de cela, et que, dans le cadre des comités de massif, nous demandions aux délégués régionaux de l'agence régionale de santé (ARS) de venir s'expliquer, de faire en sorte que cette problématique de la santé soit bien intégrée en montagne et dans les PRS. »

Reste que la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires apparaît à Frédérique Gomez comme une réelle opportunité pour la mission des commissariats « parce qu'elle nous facilitera la tâche. Il y aura une ouverture. »

Une ouverture pour changer les pratiques ? Le commissaire général à l'Égalité des territoires, Serge Morvan, sait les promesses soulevées par l'ANCV et les responsabilités qu'elles lui confèrent. Et il les assume : « Nous ne devons pas rater l'occasion. Nous devons avoir une vision. Un état d'esprit. Il faut une volonté de se mobiliser en partenariat. Il faut des textes parce que sans texte législatif ou réglementaire, évidemment, on aurait des difficultés à le faire. Il faut une pratique et il faut des résultats concrets. Il faut que les habitants voient ce qui change. »

John Palacin, président de la commission permanente du comité de massif des Pyrénées complète : « Il est nécessaire de mener un travail d'articulation extrêmement concret afin de rendre efficaces tous les outils dont nous disposons maintenant. Et, dans ce but, il faut que nous puissions nous parler afin que les projets montent, qu'ils se mettent en œuvre, que l'argent soit dépensé, que la montagne se modernise réellement. »

Cela s'appelle faire fonctionner les institutions. « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour, et sur le terrain, nos concitoyens veulent des preuves. »